

Mesdames, Messieurs

Nous venons vous faire part de notre inquiétude devant la pose prochaine des compteurs électriques communicants LINKY.

Devant cette opération nationale pilotée par ENEDIS, vous savez bien sûr que, dans toute la France, des citoyens comme nous s'organisent pour exprimer leurs craintes.

Nos principales inquiétudes portent sur trois points :

- la santé
- le respect de la vie privée et la protection des données personnelles
- l'économie et l'écologie.

I. La santé

On sait que ces compteurs communicants utilisent dans le logement des courants porteurs en ligne (CPL) 24 heures sur 24, générant de forts rayonnements électromagnétiques (1).

Toutes les données collectées par ces CPL sont envoyées à des concentrateurs et de là à des centres de stockage et de traitement des données par le même principe GSM que les téléphones portables mais **qui nécessiteront en plus des équipements supplémentaires en ville et dans vos villages.**

Le recours à ces 2 technologies nous inquiète légitimement vu les craintes et recommandations de l'OMS qui juge ces ondes «potentiellement» cancérogènes.

Les pédiatres savent aussi que leurs effets sont plus accentués chez les jeunes enfants et augmentent fortement le risque de méningite, ce sont aussi **VOS** enfants et petits enfants qui en subiront les conséquences (2).

II. Protection de la vie privée

C'est la première fois qu'on voudrait nous imposer dans notre logement un objet connecté rayonnant en continu et qu'on n'a pas la possibilité d'arrêter.

Ces compteurs vont enregistrer de manière exhaustive tous nos modes de vie privée (**y compris les vôtres**). Et l'usage des données connectées inquiète d'ailleurs fortement la CNIL qui vient justement de réagir à ce propos (3).

III. Problèmes économiques et écologiques

Du point de vue écologiques, 35 Millions de compteurs qui fonctionnent encore parfaitement, avec une durée de vie restante plus de 30 ans pour la plupart, seraient remplacés par des compteurs dont la durée de vie est annoncée de 20 ans (mise en doute par la Cour des Comptes qui estime plutôt 10 à 12 ans) (4)

Quant au côté économique, les consommateurs - **vos administrés** - vont payer sur leurs factures les 7 Milliards de l'opération (dernier montant annoncé par M. PROGLIO).

De plus, ils doivent s'attendre à un forte surfacturation liée à un comptage en KVA au lieu du KWh pour le même coût unitaire, et à l'obligation (éventuelle, mais quasi certaine) d'augmenter la puissance de leur abonnement (5).

Cela risque donc d'accroître considérablement le nombre de vos administrés en précarité énergétique (6).

Face à cela, certaines communes ont déjà eu le courage et la lucidité de prendre des délibérations pour s'opposer à cette opération.

Ensemble pour notre sécurité et notre sérénité et nos libertés soutenons-les dans cette démarche.

Le collectif du bassin d'Annonay, membre de Stop linky Drôme-Ardèche

L'article L322-4 du Code de l'énergie stipule que les collectivités locales sont propriétaires des réseaux d'ouvrages électriques. Les compteurs font partie du réseau. La Commune en délègue juste, par concession, la gestion à ENEDIS.

Le dernier rapport de la Cour des Comptes estime qu'il s'agit d'un dispositif « coûteux pour le consommateur mais avantageux pour ENEDIS ».

*La mise en œuvre des compteurs LINKY est une **directive** européenne ce n'est donc **PAS** une obligation. Et le compteur LINKY tel qu'il est proposé ne respecte pas la directive européenne de 2009.*

1 - Ces courants porteurs en ligne auront une fréquence de 70 Hz à 148 Khz en G1 actuellement, puis jusqu'à 490 Khz en G3, et généreront donc un rayonnement électromagnétique nocif extrêmement plus puissant que le courant distribué.

Il est de l'ordre de plusieurs dizaines de volts mètres, alors que toutes les recommandations de santé (dont l'OMS) stipulent que ces rayonnements sont dangereux au-delà de 0,4vm pour les enfants et 1vm pour les adultes !...)

Et si ENEDIS dit que ce ne sera qu'une fois par jour, c'est pour transmettre les données collectées aux concentrateur , oui,... mais dans les logements et jusqu'au bout de la moindre petite lampe ce sera TOUTES LES 20 SECONDES et 24 heures sur 24 !..

2 - Ces rayonnement affectent et fragilisent particulièrement la membrane hémato encéphalique chez les enfants (les rendant plus vulnérables aux méningites) et entraînent un fort risque de leucémie chez les adultes. (Comme vous le savez notre hémoglobine, constituant du sang, est rouge en raison du fer... et, comme vous le savez aussi, le magnétisme n'est pas sans effet sur le fer !...)

Dans certaines provinces le Canada remplace maintenant par les anciens modèles ce type de compteurs déjà posés.

vidéos : <https://www.youtube.com/watch?v=voe8CufQxyl>

<https://www.youtube.com/watch?v=ZLn5D7hk92M>

3 - Les données collectées pourront être utilisées pour connaître (ou extrapoler !...) tout notre rythme de vie jusqu'à des déductions, justes ou fausses d'ailleurs, sur notre santé (éclairage la nuit à des heures régulières par exemple) pour être revendues à des banques ou des assureurs, avec les conséquences que cela peut avoir sur certaines acceptations de prêts ou de coût de couverture santé (Facebook a mis au point un algorithme informatique qui en fonction de nos amis sur nos comptes facebook peut en déduire - ou en déduit à sa façon - notre solvabilité bancaire !...)

Ces compteurs sont en outre très facilement piratables et avec un simple portable en wifi l'ordre de couper la ligne peut leur être transmis

C'est, entre autres, pour cette raison face aux risques de chantage par des terroristes ou autres, que l'Allemagne refuse ces compteurs.

En France ni la gendarmerie ni aucune autres armes de l'armée n'en seront équipées.

vidéo de Ulrich Grebeler sur Arte : https://www.youtube.com/watch?v=uu_tSkAcWv0
https://www.youtube.com/watch?v=ldxS-pcWO_g

4 - ENEDIS fait à merveille usage, pour son intérêt propre, du principe du "greenwashing" car en réalité les compteurs Linky, dont la mise en place est annoncée dans le cadre de la transition énergétique n'ont aucun moyen de discriminer l'électricité venant d'une centrale quelconque de celle provenant d'une éolienne ou de capteurs photovoltaïques.

Et ces remplacements entraîneraient de fait la destruction de 35 millions de compteurs parfaitement en état de fonctionnement. C'est tout simplement une véritable hérésie écologique.

En 2016 l'Allemagne, qui refuse le compteur linky, produisait 648 TWh dont 195 à partir d'énergie renouvelable (soit 30%) et la France, 531 TWh dont 37.5 à partir d'énergie renouvelable (soit 7%)

Ce ne sont donc pas, comme on s'en doutait, les compteurs Linky qui vont garantir et pas même améliorer le renouvellement énergétique.

5 - Le comptage de la consommation va se faire en KVA au lieu de Kwh, ce qui signifie que le compteur va "ajouter" à la consommation énergie dite "active", une énergie dite "réactive"

Ainsi pour deux appareils qui consommaient chacun 1000w le compteur pourra tout à fait comptabiliser 1,2 KVA pour l'un et 1,3 ou 1,4 KVA pour l'autre en fonction du matériel.

Si vous utiliser deux appareils électriques de 500 W, le compteur Linky pourra donc enregistrer 1,2 ou 1,3 KVA ou plus.

Et cela sera encore plus marqué avec les lampes basse consommation pour lesquelles chaque KWh consommé était enregistré à hauteur de 0,8 à 0,9 KWh par les compteurs électromagnétiques alors qu'avec un compteur Linky cela "tournera" autour de 1,4 KVA !.

vidéos : <https://www.youtube.com/watch?v=gsJ51fYZkMA>

A cela va s'ajouter l'éventuelle augmentation du coût d'abonnement et quelques Euros supplémentaires par mois sur l'abonnement pour payer les compteurs.

Contrairement à ce qu'affirme ENDIS le consommateur paiera donc bien son nouveau compteur et aussi beaucoup plus en coût d'énergie facturée. (Un artisan local (vallée du Rhône) a vu ses factures augmenter de 30 à 40%, le mettant même en difficulté pour les payer)

Et de combien augmenteront les factures électricité de nos communes ?

En tout cas ce sera autant à déduire du budget investissement, ou du budget fonctionnement ou encore des subventions aux associations de la commune !..

6 - Aggravation du problème financier avec les risques maintenant connus (nombreuses victimes) du matériel détruit par les CPL. Tous les équipement qu'ils soient bureautiques, électroménager et domotique, régulations des chaudières et climatisations ou autres, qui comportent des éléments électroniques pour gérer leur fonctionnement ont le risque à un moment ou un autre d'être détruits par les CPL, et la réponse systématique de ENEDIS est de dire que ces équipements n'étaient plus adaptés aux CPL (pourtant ce sont chez certains usagers des appareils récents tout neufs qui ont été à remplacer)

Il faut savoir aussi que la domotique peut subir des effets surprenant avec certains automatismes qui conduisent à ouvrir des volets roulants, portails de garage, voir portails d'entrée de propriété même en l'absence des habitants !..

vidéos : <https://www.youtube.com/watch?v=OAYXjLedoXA>
<https://www.youtube.com/watch?v=leQEQ8ETqM8>
<https://www.youtube.com/watch?v=JDRuLOgme5k>

Autant des problèmes à venir prochainement que nos communes auront à gérer

Avec encore... le problème social des poseurs des sous-traitants, souvent intérimaires, qui se retrouveront "sur le tapis" en fin d'opération et les très nombreux licenciements en prévision chez ENEDIS qui aura moins besoin de personnel sur le terrain.

Le développement du compteur Linky pour lequel ENEDIS insiste tant en nous faisant croire que c'est obligatoire, n'est rien d'autre qu'une énorme opération industrielle au bénéfice d'ENEDIS et au détriment de tous les citoyens ... et des communes !..

Formidable, qui dit mieux ?

Dans l'intérêt de tous prenez en conscience et dites le autour de vous !..

En résumé : <https://www.youtube.com/watch?v=PNObEAs95dl>

Et attention au fausses pétitions : <https://www.youtube.com/watch?v=36Z1xAWnIIA>